

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 JUILLET 2024

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO-PAOLI G., POLI M., TOMASINI L., SECONDI P., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J., NICOLAI M., GIUDICELLI PA., CHAMBE A., ANDREANI N.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : , ORSONI C., ACKER-CESARI V.

Nbre de conseillers en exercice : 11

Nbre de conseillers présents : 11

Nbre de conseillers ayant signé : 08

Date de convocation : 02/07/2024

Date d'affichage: 02/07/2024

Objet : Autorisation de signer le bail entre la Commune de Solaro et la société TDF.

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que la société TDF souhaite implanter un site radioélectrique sur la commune.

Après plusieurs échanges et visites sur le terrain, le site retenu pour recevoir un aménagement destiné à recevoir des stations radioélectriques est situé sur une partie de la terrasse du réservoir de Punta di Pianello, cadastrée section B n°470.

Il dépose sur le bureau le projet de bail comportant 28 articles fixant les conditions d'exploitation du site, la durée et le montant du loyer.

La durée du bail est fixée à vingt ans à compter de la signature et renouvelable par tranche de dix ans.

Le montant du loyer comporte une part fixe de mille euro par an et une partie variable forfaitaire calculée en fonction du nombre d'opérateurs de communications électroniques accueillis sur le site TDF d'un montant de deux mille cinq cent euro par opérateur.

Le Maire soumet au vote l'autorisation de signer le bail de location avec TDF pour l'implantation d'un site radioélectrique.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le bail de location d'une partie de la terrasse du réservoir de Punta di Pianello pour l'aménagement d'un site radioélectrique avec la société TDF.

Fait et délibéré à Solaro le 08/07/2024



Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-02B-212002836-20240708-2024_37-DE